

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2013

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
M. Guy Geoffroy

ARTICLE 17 TER

A la première phrase de l'alinéa 2 , substituer au nombre : « 16 » le nombre :« 13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de limiter l'interdiction de l'organisation des concours de beauté aux enfants de moins de 13 ans, au lieu de 16.